

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

THE NEW CURATOR — Emmanuelle Callerame, entrepreneur individuel

SIREN : 882 402 431

SIRET : 882 402 431 00036

Email : hello@thenewcurator.fr

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Version en vigueur au : 10 septembre 2026

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Emmanuelle Callerame, entrepreneur individuel exerçant sous le nom commercial **THE NEW CURATOR**, et ses clients, particuliers ou professionnels, dans le cadre de prestations de conseil, d'intermédiation et de collaboration artistique.

Elles s'appliquent notamment aux prestations suivantes :

- Curation et sélection personnalisée d'œuvres d'art ;
- Recherche spécifique ;
- Relecture et analyse de portfolio artistique ;
- Collaborations artistiques et événements.

Chaque prestation fait l'objet de conditions, tarifs et modalités propres, tels que définis dans les présentes CGV et, le cas échéant, dans le devis, la proposition commerciale ou la page de réservation correspondante.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et des conditions particulières expressément acceptées par les parties, les conditions particulières prévalent.

L'acceptation d'une proposition commerciale, d'un devis, d'une commande ou d'une réservation implique l'acceptation des présentes CGV, qui sont communiquées au client préalablement à la conclusion du contrat et accessibles sur le site internet de THE NEW CURATOR.

L'acceptation peut être matérialisée par signature, validation écrite par email, validation électronique lors de la réservation ou tout autre moyen permettant d'en conserver la preuve.

2. Prestation de curation — Sélection personnalisée

2.1 Déroulé de la prestation

La prestation de curation comprend notamment :

- l'envoi d'un questionnaire permettant de mieux comprendre le profil et les préférences de l'acheteur ;
- un entretien individuel en visioconférence ou par téléphone ;
- l'élaboration et l'envoi d'une sélection personnalisée au format PDF comprenant au minimum 20 œuvres d'art, sélectionnées auprès de plusieurs artistes, ainsi que, selon les informations disponibles, les informations relatives aux artistes, les prix, dimensions, techniques, supports et visuels des œuvres ;
- des conseils et informations complémentaires concernant les œuvres présentées dans la sélection ;
- un accompagnement dans le choix de l'œuvre, comprenant notamment, lorsque cela est pertinent, la vérification des disponibilités, la demande d'informations complémentaires auprès de l'artiste, la recherche d'autres œuvres disponibles du même artiste ou d'une réalisation sur mesure à partir d'un artiste présenté dans la sélection ;
- la coordination des différentes étapes nécessaires à la finalisation de l'acquisition, lorsque le client décide d'acquérir une œuvre.

Une seule sélection complète est incluse dans la prestation.

L'accompagnement post-sélection ne comprend pas l'élaboration d'une nouvelle sélection complète sur la base d'une orientation nouvelle ou substantiellement différente de celle ayant servi à l'élaboration de la première sélection.

Toute nouvelle sélection complète ou demande sortant du périmètre de la prestation fera l'objet d'un devis distinct.

Les prix et disponibilités des œuvres sont susceptibles d'évoluer entre la date de présentation de la sélection et celle de l'acquisition. THE NEW CURATOR ne peut garantir le maintien d'un prix ou la disponibilité d'une œuvre jusqu'à la décision d'achat.

2.2 Délai

Le délai indicatif d'envoi de la sélection personnalisée est de trois semaines à compter de l'entretien individuel.

Ce délai est communiqué à titre indicatif et n'est pas contractuel. Il peut être prolongé en fonction notamment de la complexité de la demande, du nombre de critères recherchés, de la disponibilité des œuvres ou des artistes sollicités.

Avant l'élaboration de la sélection, le client peut transmettre des inspirations, visuels ou précisions complémentaires afin de guider le travail de recherche.

2.3 Tarifs

Pour une œuvre dont le prix est inférieur ou égal à 1 000€, la prestation de curation est facturée au forfait de **150€**.

Pour une œuvre dont le prix est supérieur à 1 000€, les honoraires de curation s'élèvent à **15% du prix d'acquisition de l'œuvre**, hors frais annexes tels que transport, encadrement, installation ou douanes.

La prestation de curation est distincte du prix d'acquisition de l'œuvre.

Les frais éventuels liés notamment au transport, à l'encadrement, à l'installation, aux douanes ou à toute prestation extérieure ne sont pas compris dans les honoraires de curation, sauf stipulation contraire expresse.

Les montants facturés par THE NEW CURATOR sont soumis au régime de franchise en base de TVA : **TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts**.

2.4 Paiement des honoraires

À l'issue du questionnaire de préférences et **préalablement à l'entretien individuel en visioconférence ou par téléphone**, le client règle un premier montant de **150€** correspondant au démarrage de la prestation de curation.

Ce paiement permet notamment la réalisation de l'entretien individuel et l'élaboration de la sélection personnalisée.

Lorsque le client choisit une œuvre dont le prix est inférieur ou égal à 1 000€, **aucun honoraire complémentaire n'est dû**.

Lorsque le client choisit une œuvre dont le prix est supérieur à 1 000€, les honoraires définitifs sont recalculés conformément à l'article 2.3, soit 15% du prix d'acquisition de l'œuvre. Le montant de 150€ déjà réglé est alors déduit du montant définitif des honoraires.

Le **solde des honoraires est exigible avant la réception de l'œuvre par le client** et, en tout état de cause, avant la livraison de l'œuvre.

Après avoir fait son choix, le client règle directement à l'artiste le prix de l'œuvre.

THE NEW CURATOR n'encaisse pas le prix de vente de l'œuvre et n'en devient pas propriétaire.

La prestation de curation n'est pas conditionnée à l'acquisition d'une œuvre par le client.

2.5 Carte cadeau

La carte cadeau THE NEW CURATOR permet d'offrir à un tiers la prestation de curation décrite à l'article 2.

La carte cadeau est émise uniquement après réception du paiement intégral de 150€ par l'acheteur.

La carte cadeau est valable pendant **un an** à compter de sa date d'émission.

Le bénéficiaire doit prendre directement contact avec THE NEW CURATOR pendant cette période afin de bénéficier de la prestation.

La carte cadeau donne droit à une prestation de curation et une seule sélection personnalisée, dans les conditions prévues aux présentes CGV.

Toute demande de nouvelle sélection, de recherche spécifique ou toute demande sortant du périmètre de la prestation de curation pourra faire l'objet d'un devis complémentaire.

La carte cadeau n'est ni échangeable ni remboursable, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

2.6 Leasing

Lorsque cela est pertinent, THE NEW CURATOR peut proposer au client la possibilité de recourir à un partenaire spécialisé dans le financement ou le leasing d'œuvres d'art.

THE NEW CURATOR peut coordonner les échanges avec ce partenaire, mais n'est pas partie au contrat de leasing et n'intervient pas dans sa conclusion ou son exécution.

THE NEW CURATOR ne garantit ni l'acceptation du dossier, ni les conditions financières, commerciales ou juridiques proposées par le partenaire.

3. Recherche spécifique

La Recherche spécifique couvre les demandes qui ne relèvent pas de la prestation de curation standard, notamment :

- la recherche ciblée d'œuvres disponibles à la vente d'un artiste déterminé ;
- la recherche d'une œuvre spécifique identifiée par le client ;
- la recherche de plusieurs œuvres simultanément, notamment dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de décoration intérieure ;
- toute recherche nécessitant un travail spécifique ou un périmètre de recherche différent de celui prévu dans la prestation de curation standard.

Chaque Recherche spécifique fait l'objet d'un devis personnalisé précisant notamment le périmètre de la mission, les modalités d'intervention, les délais et les conditions financières.

Le déroulé et les délais sont définis en fonction de la nature et de la complexité de la demande.

Toute prestation de Recherche spécifique commence uniquement après acceptation écrite du devis et paiement intégral ou versement de l'acompte prévu au devis.

4. Relecture et analyse de portfolio artistique

4.1 Objet de la prestation

La prestation de relecture et d'analyse de portfolio artistique consiste en un **regard extérieur professionnel, ponctuel et personnalisé** sur un portfolio existant transmis par l'artiste.

Elle porte notamment, selon les besoins identifiés, sur :

- le fond et la cohérence globale du portfolio ;
- la forme et la présentation ;
- la sélection et l'organisation des œuvres ;
- l'ordre et l'enchaînement des contenus ;
- les textes de présentation et leur lisibilité ;
- la présentation de la démarche artistique ;
- la biographie et les autres éléments textuels ;
- la cohérence entre les œuvres présentées et la manière dont l'artiste se présente ;
- plus généralement, tout élément du portfolio susceptible d'améliorer sa clarté, sa cohérence et son impact auprès de ses interlocuteurs professionnels.

La prestation constitue un regard critique et des recommandations professionnelles. Elle ne constitue ni une prestation de création ou de refonte graphique du portfolio, ni une prestation de rédaction ou de réécriture des textes, ni un accompagnement artistique ou un coaching.

THE NEW CURATOR peut proposer oralement des modifications ou pistes de reformulation au cours du rendez-vous et apporter, dans son retour écrit, des précisions complémentaires. Les textes ne sont toutefois pas réécrits par THE NEW CURATOR.

4.2 Périmètre et déroulé

La prestation porte sur **un seul portfolio existant**, transmis par l'artiste par email au plus tard **48 heures avant le rendez-vous en visioconférence**.

Le portfolio transmis ne doit pas excéder **40 pages**.

L'analyse est réalisée sur la base de la version reçue avant le rendez-vous.

Le rendez-vous de restitution est réalisé en visioconférence et dure **une heure maximum**. Il permet notamment de commenter le fond, la forme, le choix des œuvres, les textes et, plus généralement, les différents éléments du portfolio.

La durée du rendez-vous ne peut être prolongée au-delà d'une heure dans le cadre de la prestation.

À l'issue du rendez-vous, l'artiste dispose d'un **délai d'un mois** pour transmettre par email une version modifiée de son portfolio.

Cette transmission ne peut porter que sur **une seule version modifiée du même portfolio**.

THE NEW CURATOR adresse ensuite à l'artiste un retour écrit sur cette version modifiée et peut, à cette occasion, apporter des précisions complémentaires sur les recommandations formulées lors du rendez-vous.

Ce retour écrit constitue la dernière étape de la prestation. À son envoi, la prestation est considérée comme achevée.

Toute nouvelle relecture complète, nouvelle analyse ou analyse d'une nouvelle version du portfolio au-delà de ce périmètre fera l'objet d'une nouvelle prestation.

4.3 Réserve et tarif

La prestation est facturée **190€**, avec TVA non applicable conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

La réservation s'effectue en ligne via la page de réservation dédiée de THE NEW CURATOR, après renseignement des informations demandées et sélection d'un créneau disponible.

Le paiement intégral de la prestation est requis au moment de la réservation.

La réservation du créneau n'est définitive qu'après réception du paiement.

4.4 Report, annulation et absence

L'artiste peut demander le report de son rendez-vous en utilisant le lien prévu à cet effet dans l'email de confirmation de réservation, sous réserve des créneaux disponibles.

En cas d'annulation à l'initiative de l'artiste, le montant de la prestation n'est pas remboursé, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

En cas d'absence de l'artiste au rendez-vous sans report préalable, le rendez-vous est considéré comme annulé et la prestation ne pourra pas être réalisée sur ce créneau.

Toute nouvelle réservation d'un rendez-vous à la suite d'une absence nécessite le paiement d'une nouvelle prestation.

L'absence de transmission du portfolio dans le délai prévu à l'article 4.2 ne donne pas droit au report automatique du rendez-vous. THE NEW CURATOR pourra, lorsque cela est possible, proposer un report en fonction de ses disponibilités, sans que celui-ci constitue un droit acquis pour l'artiste.

Ces dispositions s'appliquent sous réserve du droit légal de rétractation et de toute autre disposition impérative applicable aux clients consommateurs.

4.5 Limites de la prestation

La prestation de relecture et d'analyse de portfolio constitue une obligation de moyens.

THE NEW CURATOR formule des recommandations fondées sur son expertise, son expérience et son regard professionnel sur le portfolio transmis.

Elle ne garantit notamment :

- ni l'obtention d'une représentation par une galerie ;
- ni l'obtention d'une exposition, résidence, commande ou opportunité professionnelle ;
- ni l'obtention d'un prix ou d'une distinction ;
- ni l'augmentation des ventes de l'artiste ;
- ni, plus généralement, l'obtention d'un résultat commercial ou professionnel déterminé.

Les choix définitifs de modification, de présentation ou d'évolution du portfolio demeurent sous la responsabilité de l'artiste.

La prestation ne comprend aucun accompagnement ultérieur de l'artiste dans ses démarches professionnelles, sauf accord distinct entre les parties.

5. Collaborations artistiques et événements

Cette catégorie comprend notamment :

- expositions ;
- performances et rencontres artistiques ;
- partenariats et collaborations artistiques avec des entreprises ou des marques ;
- visites guidées ou privées, notamment d'ateliers d'artistes, d'expositions ou de foires ;
- interventions, conférences, formations et prestations de médiation culturelle ;
- plus généralement, tout projet artistique ou culturel personnalisé ne relevant pas des prestations décrites aux articles 2, 3 et 4.

Le tarif de chaque prestation fait l'objet d'un devis personnalisé.

Le devis précise, selon la nature du projet, le périmètre de la prestation, son déroulé, les responsabilités respectives des parties, les délais, les éventuels frais supplémentaires, les conditions d'annulation et les modalités de paiement.

Toute prestation commence uniquement après acceptation écrite du devis et paiement intégral ou versement de l'acompte prévu au devis.

Lorsque la nature du projet le nécessite, des conditions particulières ou un contrat spécifique peuvent compléter les présentes CGV.

6. Non-contournement et présentation des artistes

Dans le cadre de ses prestations, THE NEW CURATOR peut être amenée à présenter à ses clients des artistes avec lesquels elle travaille ou qu'elle a identifiés dans le cadre de ses recherches.

Lorsqu'un artiste a été présenté ou identifié au client par THE NEW CURATOR dans le cadre d'une prestation, le client s'engage, pendant une durée de 12 mois à compter de la date de présentation, à ne pas réaliser directement avec cet artiste une acquisition ou une collaboration ayant pour objet de contourner l'intervention de THE NEW CURATOR.

Cette obligation s'applique notamment aux artistes présentés dans une sélection personnalisée, dans le cadre d'une Recherche spécifique ou d'un projet de collaboration.

Cette obligation ne s'applique pas lorsqu'il est établi que le client entretenait déjà, avant l'intervention de THE NEW CURATOR, une relation ou des échanges directs avec l'artiste concerné portant sur une acquisition ou une collaboration de même nature.

En cas de contournement établi, THE NEW CURATOR pourra demander le paiement d'une indemnité proportionnelle au préjudice subi et au montant des honoraires qui auraient raisonnablement été dus, dans la limite de 1 500€.

Cette indemnité ne fait pas obstacle à la possibilité pour THE NEW CURATOR de solliciter, lorsque cela est légalement possible, la réparation d'un préjudice distinct dûment établi.

7. Acquisition, livraison et transfert de propriété des œuvres

Le contrat de vente de l'œuvre est conclu directement entre l'artiste et le client.

Le transfert de propriété de l'œuvre intervient conformément aux conditions convenues entre l'artiste et le client et notamment, sauf stipulation contraire, lors du paiement du prix de l'œuvre.

THE NEW CURATOR n'est pas propriétaire des œuvres présentées et n'en encaisse pas le prix de vente.

Sauf accord contraire expressément prévu dans le devis, la livraison de l'œuvre est à la charge du client. THE NEW CURATOR peut assurer la coordination et le suivi logistique de la livraison, sans se substituer au vendeur, au transporteur ou au prestataire logistique.

Tout frais de transport, d'encadrement, d'installation, de douane ou autre frais extérieur reste à la charge du client, sauf stipulation contraire.

THE NEW CURATOR peut vérifier les informations figurant sur les documents transmis par l'artiste avant de les communiquer au client, sans pour autant se substituer à l'artiste dans l'établissement de ces documents.

La facture et le certificat d'authenticité sont transmis au client dès réception de ces documents auprès de l'artiste.

THE NEW CURATOR ne peut être tenue responsable des retards ou défauts de transmission imputables à l'artiste ou à un prestataire tiers.

8. Responsabilités

THE NEW CURATOR intervient dans le cadre des prestations définies aux présentes en qualité de conseil, curatrice et/ou intermédiaire, selon la nature du projet.

Lorsque la vente d'une œuvre est réalisée directement entre l'artiste et le client, THE NEW CURATOR n'est pas partie au contrat de vente et ne peut être tenue responsable des défauts, vices, non-conformités, retards de livraison, pertes ou dommages imputables à l'artiste, au transporteur ou à tout autre prestataire tiers, sous réserve de sa propre responsabilité éventuelle.

THE NEW CURATOR ne garantit ni la valeur financière future d'une œuvre, ni sa valeur de revente, ni l'obtention d'un retour sur investissement.

Les prestations de conseil, de curation et de relecture constituent des obligations de moyens.

THE NEW CURATOR s'engage à réaliser ses recherches, analyses et recommandations avec sérieux, diligence et personnalisation, conformément aux informations, goûts, contraintes et objectifs communiqués par le client.

En cas de difficulté entre le client et un artiste ou un prestataire tiers, THE NEW CURATOR pourra, dans la mesure du possible, faciliter les échanges et intervenir en qualité d'intermédiaire ou de médiatrice, sans que cette intervention ne transfère sur elle les obligations ou responsabilités des parties concernées.

9. Données personnelles

Les données personnelles communiquées à THE NEW CURATOR sont traitées dans le cadre de la gestion des demandes, de l'exécution des prestations, de la gestion des réservations, du suivi des relations commerciales et, lorsque cela est applicable, de la facturation.

Les données sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le client dispose, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et, le cas échéant, de portabilité de ses données.

Toute demande peut être adressée à : hello@thenewcurator.fr.

Les informations relatives au traitement des données personnelles sont précisées dans la politique de confidentialité accessible sur le site internet de THE NEW CURATOR.

10. Droit de rétractation

Pour les clients consommateurs concluant un contrat à distance ou hors établissement, le droit légal de rétractation de quatorze jours peut s'appliquer, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Lorsque le client demande expressément que la prestation commence avant l'expiration du délai légal de rétractation, THE NEW CURATOR peut commencer l'exécution de la prestation avant l'expiration de ce délai, conformément aux dispositions légales applicables.

Lorsque la prestation est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord exprès du client et sa renonciation expresse à son droit de rétractation lorsque celle-ci est légalement requise, le droit de rétractation peut ne plus pouvoir être exercé.

Les modalités applicables sont précisées au moment de la commande lorsque nécessaire.

Les dispositions relatives à l'annulation, au report et au remboursement prévues dans les présentes CGV s'appliquent sous réserve des droits dont bénéficie légalement le client consommateur.

11. Retard de paiement — Clients professionnels

Pour les clients professionnels, tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, sans que ce taux puisse être inférieur au taux minimal légal applicable.

Tout retard de paiement entraîne également l'application d'une **indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement**, due de plein droit.

Lorsque les frais de recouvrement effectivement engagés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourra être demandée sur justificatifs, dans les conditions prévues par la loi.

Les conditions et échéances de paiement applicables à chaque prestation sont précisées dans le devis ou la proposition commerciale.

12. Litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de difficulté ou de réclamation, le client est invité à contacter préalablement THE NEW CURATOR afin de rechercher une solution amiable.

Pour les clients consommateurs, après réclamation écrite préalable restée sans solution satisfaisante, le client pourra, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, recourir gratuitement à un médiateur de la consommation désigné par THE NEW CURATOR. Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées dès sa désignation et figureront sur les présentes CGV et sur le site internet de THE NEW CURATOR.

À défaut de résolution amiable ou de médiation, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables.

Pour les clients professionnels, sauf disposition impérative contraire, les juridictions compétentes de Paris pourront être saisies.